



**REUNION DE LA COMMISSION DE
GESTION DES COMPETITIONS**

DU Jeudi 18 Juin 2026

PROCES-VERBAL N°16

Présents :

Jean Claude Soleto, Jean Jacques Royer, Jean Pierre Faure, Jean Yves Arrigoni, Dany Sowinski.

Mme Chrystelle Ferrié et Cédric Iché sont excusés

Jean Jacques Royer est nommé secrétaire de séance.

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Départementale d'Appel du district de Football du Tarn et Garonne (secretariat@foot82.fff.fr) dans les sept jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

1) Ouverture de séance

Ouverture par le Président de la Commission de Gestion des Compétitions.

Réunion de la commission de gestion des compétitions pour valider la Saison 2025/2026 en U17 et U15

2) TITRE : Champions U17 D1 D2 U15 D1 D2 D3

U17 D1

En terminant 1^{er} de la 2^{ème} Phase U17 D1, **Quercy Foot 46 82** (Molières Vazerac Saint Paul de Loubressac) est champion de Tarn et Garonne saison 2025/2026

U17 D2

Le club de **Saint Etienne 2** est champion de Tarn et Garonne de D2 2^{ème} Phase

U15 D1

A l'issue de cette 2^{ème} phase 2 clubs Terrasses du Tarn et Cazes/Quercy Séounes terminent à égalités de points au classement

CLASSEMENT DANS LE GROUPE

En cas d'égalité de points, le classement des équipes participant à un même groupe est établi de la façon suivante :

- En cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places, il est tenu compte en premier lieu du classement aux points des matchs joués entre les clubs ex æquo.
- En cas d'égalité de points dans le classement des matchs joués entre les clubs ex æquo, ils sont départagés par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'eux sur l'ensemble des matchs pris en compte pour déterminer le classement aux points des clubs ex æquo tels que défini à l'alinéa a) ci-dessus.
- En cas d'égalité, il est fait application du classement dans le challenge du fair-play.
- En cas d'égalité de différence de buts entre les clubs ayant le même nombre de points dans le classement des matchs joués entre les clubs ex æquo, on retient celle calculée sur tous les matchs du groupe.

Terrasses du Tarn	23 Pts	GA Particulier 1	Fair Play +8	GA Général +17
Cazes/Quercy Séounes	23 Pts	GA Particulier 1	Fair Play +8	GA Général +16

Terrasses du Tarn est champion de Tarn et Garonne U15 D1

U15 D2

Avenir Bas Quercy/Loubéjac/Ardus est champion de Tarn et Garonne de U15 D2

U15 D3

Le club de **Confluences 2** est champion de Tarn et Garonne U15 D3

Challenge du Fair Play et de l'Esprit Sportif Classement informatisé

U17 D1

Montpezat/Puyaroque remporte ce Challenge avec 2 Pts devant Quercy Foot 46 82 et O Montauban 4 Pts

U15 D1

Bressols est lauréat de ce Challenge avec 1 Pt devant Lomagne 82 2 Pts et Montbartier 3 Pts

Challenge du Fair Play et de l'Esprit Sportif

Classement après vote des Educateurs

Points attribués pour classement : 1^{er} 12Pts 2^{ème} 8Pts 3^{ème} 6Pts
4^{ème} 4Pts 5^{ème} 2Pts

U17 D2

1 **Bessens/Pompignan** 42 Pts
Corbarieu 28 Pts

2 2 Rives 32 Pts 3 FC Brulhois 30 Pts 4

U15 D2

1 **Quercy Rouergue** 52 Pts
4 Montbeton/Lacourt 42 Pts

2 FC Brulhois 50 Pts 3 Quercy Foot 46 82 48 Pts

U15 D3

1 **Terrasses du Tarn 2** 52 Pts
4 Caussade 22 Pts

2 Malause 46 Pts Cazes/Quercy Séounes 40 Pts

Le Secrétaire

Jean Jacques Royer



Président Commission

Jean Claude Soletto

